

AN TI MOMAN

REGLEMENT INTERIEUR DU LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT (LAEP)

Préambule

Le lieu d'accueil Enfant Parent « *An Ti Moman* » est un espace d'accueil dédié aux enfants âgés de moins de quatre ans accompagnés de leurs parents (père, mère, futurs parents) ou autre membre référent dans son éducation (grands parents...).

Il propose des jeux et des activités ludiques et éducatives propices à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, ainsi que des moments de partage, d'échanges et d'écoute pour les adultes.

Ce lieu n'a pas vocation thérapeutique et n'est pas non plus une structure de garde.

I- LES OBJECTIFS

Le LAEP a pour objectif de :

- Favoriser la relation Enfant-Parent et préparer l'autonomie de l'enfant tout en stimulant son éveil, son développement et sa socialisation à travers les jeux et les espaces mis à la disposition des familles.
- Valoriser les compétences et l'épanouissement des enfants et des adultes accompagnants.
- Rompre l'isolement et favoriser la mixité sociale
- Accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie de leur(s) enfant(s), en privilégiant la parole comme support de la relation
- Prévenir des situations de négligence ou de violence.

II- LE FONCTIONNEMENT

Le LAEP « *An Ti Moman* » est un espace indépendant mis à disposition et situé dans les locaux de l'Association Caliméro-Jeux sis :

**Quartier Gondeau
97212 Saint Joseph
Tel : 0696 97 03 46**

III- LE PUBLIC ACCUEILLI

Ce lieu d'accueil est accessible aux habitants du quartier Gondeau, Saint Joseph, et ceux des communes environnantes.

IV- L'ACCES

Il n'y a pas d'horaires imposés pour les arrivées et les départs ; simplement un créneau d'ouverture sur lequel les parents peuvent passer.

Quelques renseignements seront demandés à des fins administratives, pour les responsables accueillis (lieu d'habitation, téléphone, nom...);

V- LA CAPACITE D'ACCUEIL

3 à 4 familles peuvent être accueillies en même temps. En cas de dépassement de ce seuil, l'équipe veillera à ce que le nombre de famille reste dans les normes de sécurité en prenant les dispositions nécessaires (roulement des accueils...)

VI- PARTICIPATION FINANCIERE

Aucune participation n'est demandée aux familles : ni en nature, ni monétaire.

VII- LES SORTIES

Les sorties ne sont pas prévues au sein du LAEP.

VIII- L'ENCADREMENT

Le LAEP est encadré et animé par trois accueillantes qui suivront une formation spécifique.

IX- LA VIE DE GROUPE

Responsabilité et confidentialité :

L'adulte référent est responsable du ou des enfants qu'il accompagne tout au long de la séance